



CARRA IMMOBILIER

SAS au capital de 5 000 € - RCS Nanterre B898 094 537

Siège social : 28 rue Pierre Brossolette – 92 600 Asnières sur Seine

Tél : 01.47.90.59.07 - E-mail : asnieres-mairie@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 1^{er} septembre 2021

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 150 000 € (et parking)	10%
De 150 001 € à 300 000 €	7%
De 300 001 € à 400 000 €	6%
De 400 001 € à 500 000 €	5%
De 500 001 € à 800 000 €	4%
Au-delà de 800 001 €	3%

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

***Cas particulier → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

→ Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

N° TVA intra-communautaire : FR80898094537 – Titre professionnel : Agent immobilier – Cartes professionnelles n° CPI 9201 2021 000 000 117 délivrée(s) par la CCI Paris Ile de France –
Activité(s) : Transaction et Gestion - < Garantie financière Transaction (*) et Garantie financière Gestion (*) : SMA COURTAGE – 8 rue Louis Armand – CS 71201 _ 75 738 Paris Cedex 15
- Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante. (*)



CARRA IMMOBILIER

SAS au capital de 5 000 € - RCS Nanterre B898 094 537

Siège social : 28 rue Pierre Brossolette – 92 600 Asnières sur Seine

Tél : 01.47.90.59.07 - E-mail : asnieres-mairie@laforet.com

Locations – Barème à compter du 1^{er} septembre 2021

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 12 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : 7% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur
- **Parkings** : forfait de 150 € pour le propriétaire et le preneur

Honoraires pour les autres baux :

Habitation (Hors résidence principale) :

8,4% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du locataire.

Gestion locative – Barème à compter du 1^{er} septembre 2021

Honoraires de gestion :

6% HT du loyer annuel, soit 7,2% TTC à la charge du bailleur

Et pour un parking seul : 12% (minimum 20€/mois)

Immobilier commercial – Barème à compter du 1^{er} septembre 2021

- Locations : 30% HT du loyer annuel
- Cession de droit au bail ou Fonds de commerce 10% HT
- Murs de boutique 5% HT

